



Galileo- EGNOS

Cadre légal	Règlement (UE) N° 1285/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la mise en place et à l'exploitation des systèmes européens de radionavigation par satellite, Galileo et EGNOS : https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/Galileo.pdf
Durée programme	2014-2020
Budget	7,071 milliards d'euros
Objectifs	<p>Objectif général :</p> <p>Les programmes européens de radionavigation par satellite, Galileo et EGNOS, comprennent toutes les activités nécessaires pour définir, développer, valider, construire, exploiter, renouveler et améliorer les systèmes européens de radionavigation par satellite, à savoir le système issu du programme Galileo et le système EGNOS, et pour en assurer la sécurité et l'interopérabilité ;</p> <p>Ils visent également à maximiser les avantages socio-économiques des systèmes européens de radionavigation par satellite, en particulier en encourageant leur utilisation et en stimulant le développement d'applications et de services fondés sur ces systèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le système issu du programme Galileo est un système civil sous contrôle civil et une infrastructure de système mondial de radionavigation par satellite (GNSS - Global Navigation Satellite Systems) autonome comprenant une constellation de satellites et un réseau mondial de stations au sol ✓ Le système EGNOS (European Geostationary Navigation Overlay Service - Service Européen de Navigation par Recouvrement Géostationnaire) est une infrastructure régionale de système de radionavigation par satellite qui contrôle et corrige les signaux ouverts émis par les systèmes mondiaux de radionavigation par satellite existants, ainsi que les signaux du service ouvert offert par le système issu du programme Galileo, lorsqu'ils seront disponibles. Il comprend des stations au sol et plusieurs transpondeurs installés sur des satellites géostationnaires. <p>Objectifs spécifiques :</p> <p>Le programme Galileo consiste à assurer que les signaux émis par le système issu de ce programme peuvent être utilisés pour exercer les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Offrir un service ouvert (OS), qui est gratuit pour l'utilisateur et fournit des informations de positionnement et de synchronisation, destiné principalement aux applications de masse de la radionavigation par satellite

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer, grâce aux signaux du service ouvert de Galileo et/ou en coopération avec d'autres systèmes de radionavigation par satellite, aux services de contrôle d'intégrité destinés aux utilisateurs d'applications de sauvegarde de la vie, conformément aux normes internationales ; ✓ Offrir un service commercial (CS) permettant le développement d'applications à des fins professionnelles ou commerciales grâce à des performances accrues et à des données d'une valeur ajoutée supérieure à celles procurées par le service ouvert ✓ Offrir un service public réglementé (PRS) réservé aux utilisateurs autorisés par les gouvernements, pour les applications sensibles qui exigent un niveau élevé de continuité du service, gratuit pour les États membres, le Conseil, la Commission, le SEAE et, le cas échéant, les agences de l'Union dûment autorisées ; ce service utilise des signaux robustes et cryptés ; ✓ Contribuer au service de recherche et de sauvetage (SAR) du système COSPAS-SARSAT en détectant les signaux de détresse transmis par des balises et en renvoyant des messages à celles-ci. <p>Les objectifs spécifiques du programme EGNOS consistent à assurer que les signaux émis par ce système peuvent être utilisés pour exercer les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Offrir un service ouvert (OS), qui est gratuit pour l'utilisateur et fournit des informations de positionnement et de synchronisation, destiné principalement aux applications de masse de la radionavigation par satellite dans la zone de couverture du système EGNOS ; ✓ Offrir un service de diffusion de données à caractère commercial, à savoir le « EGNOS Data Access Service – EDAS », favorisant le développement d'applications à des fins professionnelles ou commerciales grâce à des performances accrues et des données d'une valeur ajoutée supérieure à celles procurées par son service ouvert ; ✓ Offrir un "service de sauvegarde de la vie" (SoL), ciblé sur les utilisateurs pour lesquels la sécurité est essentielle; ce service, sans frais directs pour l'utilisateur, répond en particulier aux exigences de continuité, de disponibilité et de précision imposées dans certains secteurs et comprend une fonction d'intégrité permettant de prévenir l'utilisateur en cas de dysfonctionnement ou de signaux hors tolérance dans les systèmes augmentés par le système EGNOS dans la zone de couverture.
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<p>Galileo comprend une phase de définition qui est achevée, une phase de développement et de validation qui s'est terminée en 2013, une phase de déploiement qui a commencé en 2008 et qui devrait s'achever en 2020, et une phase d'exploitation qui a débuté progressivement à partir de 2014-2015 afin d'avoir un système pleinement opérationnel en 2020.</p>

	<p>Dispositions générales applicables aux marchés publics pour les phases de déploiement et d'exploitation du programme Galileo et pour la phase d'exploitation du programme EGNOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Concurrence ouverte et équitable tout au long de la chaîne d'approvisionnement ; ✓ Le lancement d'appels d'offres assortis d'informations transparentes et actualisées ; ✓ La communication d'informations claires sur les règles applicables en matière de marchés publics ; ✓ Les critères de sélection et d'attribution ainsi que toute autre information pertinente permettant de mettre tous les soumissionnaires potentiels sur un pied d'égalité.
Appels à propositions	<p>Programme de travail 2018-2020</p> <p>La Commission européenne a publié le 27.10.2017 les programmes de travail 2018-2020 d'Horizon 2020 et le 25.07.2018 la dernière mise à jour du programme de travail Horizon 2020 pour 2019 http://www.horizon2020.gouv.fr/cid120275/la-publie-les-programmes-travail-2018-2020-horizon-2020.html</p> <p>Appels à propositions 2018-2020</p> <p>http://www.horizon2020.gouv.fr/cid77090/tableau-des-appels-propositions-horizon-2020.html</p>
Documentation utile	<p>https://www.gsa.europa.eu/egnos/what-egnos</p>
Contact européen	<p>COMMISSION EUROPEENNE - Direction Générale « Entreprise et industrie » Unité H 1, Galileo et Egnos — Gestion des programmes BREY 07/173 B-1049 Bruxelles Tél : +32-2-295.44.00 Site web : https://ec.europa.eu/luxembourg/news/space-policy-galileo-constellation-continues-grow_fr E-mail : entr-galileo@ec.europa.eu</p> <p>Agence spatiale européenne (ESA) : 8-10 rue Mario Nikis F-75015 Paris Tél : 01 53 69 76 54 Site web : http://www.esa.int/Our_Activities/Navigation/Galileo_and_EGNOS E-mail : ContactESA@esa.int</p>
Contact national	<p>Agence spatiale européenne - ESA (cf. contact européen)</p>
Contact Occitanie Pyrénées Méditerranée	<p>Pas de structure spécifique dédiée au programme en région. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune. Carte interactive</p>
Date mise à jour	<p>21 juin 2019</p>